

Recensement agricole 2020

Baisse du nombre d'exploitations et concentration des structures

Le paysage agricole enregistre sur la décennie 2010-2020 une diminution de 22 % des effectifs des exploitations entraînant une baisse de valeur économique malgré l'augmentation de la taille individuelle des structures d'exploitation tant en surface qu'en cheptel. L'élevage ainsi que les très petites structures, fortement représentées dans le département, sont les plus impactées par la baisse tandis que les productions végétales se maintiennent davantage.

L'élevage plus impacté que les grandes cultures par la disparition d'exploitations

Les Hautes-Pyrénées comptent 4 033 exploitations en 2020, en baisse de 22 % depuis 2010.

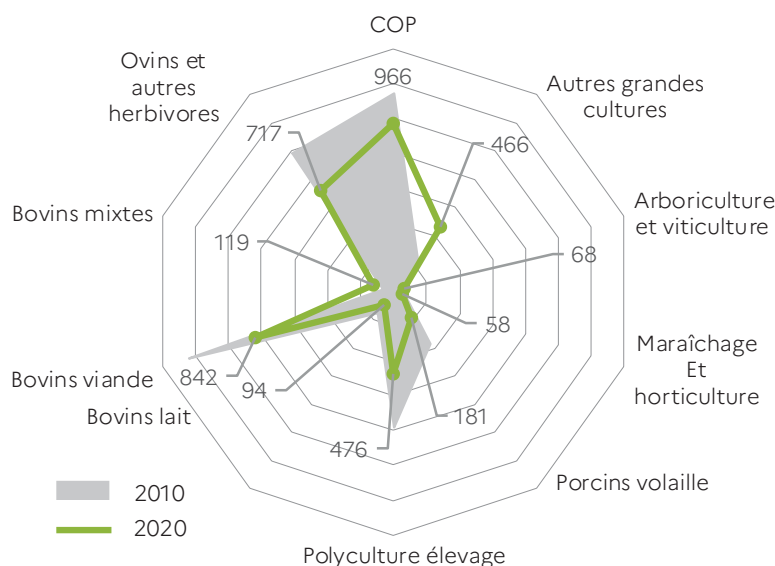
Parmi les exploitations spécialisées, l'élevage demeure l'orientation agricole la plus représentée, soit 44 % du total des exploitations (- 3 points) malgré une baisse de 30 % de son effectif (figure 1). Les grandes cultures progressent à 36 % (+ 9 points), alors que la polyculture élevage régresse à 12 % (- 3 points).

Les structures d'exploitation s'agrandissent dans l'ensemble, en surface et cheptel, autant pour les exploitations spécialisées en élevage qu'en grandes cultures. L'élevage perd moins de cheptel que d'exploitations.

Figure 1

Un nombre d'exploitations en baisse hormis dans la catégorie « autres grandes cultures »

Évolution du nombre d'exploitations



Champ : Hautes-Pyrénées, hors structures gérant des pacages collectifs

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020



L'élevage perd moins de cheptel que d'exploitations

L'élevage compte 1 970 exploitations spécialisées dont plus de la moitié en bovin. Les exploitations en bovin viande sont prépondérantes malgré la réduction d'un tiers de leur effectif en 10 ans. Elles représentent 8,1 exploitations bovines sur 10 (- 4 points) et 21 % du total des exploitations du département (- 3 points). La SAU et le cheptel baissent plus faiblement, d'où une concentration des structures d'exploitation, de 30 à 38 ha et de 44 à 55 UGB en moyenne.

Les exploitations laitières spécialisées semblent se diversifier. Le nombre d'exploitations spécialisées en bovin lait diminue (- 38 %) alors que celui des exploitations mixtes lait et viande augmente fortement (+ 105 %). Par ailleurs, l'effectif des exploitations spécialisées hors bovins détenant des vaches laitières progresse de 13 %. Il s'agit principalement des spécialisations « autres élevages herbivores » et polyculture élevage qui détiennent en moyenne 20 vaches laitières (14 en 2010).

La taille moyenne en surface et cheptel des exploitations laitières spécialisées diminue de 2 ha de SAU et de 11 UGB ; celle des exploitations mixtes augmente en surface (+ 6 ha) et baisse en cheptel (- 3 UGB).

La catégorie « ovins et autres herbivores » est la deuxième en nombre d'exploitations spécialisées en élevage. Son effectif se réduit de 28 % en 10 ans. Les exploitations ovines y sont majoritaires (56 %) et maintiennent par ailleurs une représentation de 10 % des exploitations du département. Leurs structures d'exploitation se concentrent avec une SAU moyenne évoluant de 25 à 36 ha et un cheptel moyen de 14 à 19 UGB.

Les exploitations « autres herbivores », en recul de 39 %, ont pour la plupart des effectifs équins, et cumulent la moitié du cheptel équin départemental. Leur SAU s'agrandit de 15 à 25 ha et leur cheptel de 11 à 17 UGB.

180 exploitations se consacrent à l'élevage de granivores (- 51 %). Une

centaine est spécialisée en volailles de chair avec production de canards gras avec un cheptel moyen en augmentation de 67 %.

Deux profils caractérisés d'exploitations en grandes cultures

En grandes cultures, deux types d'exploitations spécialisées se distinguent par leur profil et leur évolution. Premièrement, 960 exploitations centrées sur les céréales, oléagineux et protéagineux (COP) représentent 24 % des exploitations du département (+ 2 points) malgré une baisse d'effectif de 15 % dans la décennie. Leur surface moyenne est de 37 ha (+ 8 points), très inférieure à la moyenne régionale (71 ha), et présente une dispersion importante. 58 % des exploitations ont moins de 30 ha de SAU (- 9 points), 30 % entre 30 et 80 ha (+ 5 points). Les exploitations de plus de 100 ha, en forte progression, représentent 8 % du total des exploitations spécialisées en COP (+4 points) et cultivent 32 % de la SAU.

Les autres exploitations classées en combinaison de grandes cultures produisent en général de l'herbe pour la vente, plus des céréales pour

11 % d'entre elles. Leur nombre a doublé en 10 ans. Elles représentent 11 % de l'ensemble des exploitations départementales (+ 7 points). Ce sont essentiellement de petites structures (72 % ont moins de 10 ha) dont la SAU moyenne affiche une progression modérée de 3 ha depuis 2010.

Le nombre d'exploitations spécialisées en polyculture élevage chute de 39 % mais les structures d'exploitation sont plus grandes en 2020 (+ 16 ha et + 4 UGB en moyenne).

Le potentiel de production baisse moins que le nombre d'exploitations

En 10 ans, la production brute standard (PBS) départementale diminue de 13 % traduisant un potentiel de production en baisse.

La plupart des secteurs d'activité agricole enregistrent une baisse de PBS en valeur, dont les exploitations spécialisées en bovin viande (- 16 %), bovin lait (- 46 %), granivores (- 31 %) et cultures spécialisées (- 40 %). Les exploitations en polyculture élevage résistent mieux (- 3%). En revanche, la PBS est stable en valeur dans la spécialisation COP et progresse en

Évolution des surfaces en céréales et oléo-protéagineux

La surface départementale en COP atteint 49 330 ha, répartie entre céréales (79 %), oléagineux (19 %) et protéagineux (2 %). Malgré une moindre surface en céréales (-16 %), la forte progression des oléagineux (+ 227 %) entraîne une stabilisation des surfaces en COP sur la décennie. On note toutefois des variations importantes selon la culture.

Le maïs, principale culture céréalière (82 % de la surface), perd 13 % de sa surface de 2020 à 2010 (-5 000 ha). Les soles en blé tendre et triticale sont nettement en recul, respectivement 40 % (2 110 ha) et 26 % (580 ha). L'orge enregistre une baisse modérée (-8 %).

Les oléagineux progressent de 3 000 à 9 800 ha : les surfaces en soja sont multipliées par plus de six, le tournesol par trois et le colza augmente de 46 %. En 2010, la première culture oléagineuse en surface était le tournesol (46 %), la deuxième le colza (28%) suivi du soja (26 %). En 2020, le soja (48 %) devance le tournesol (40 %) et le colza est réduit à 12 %.

Les surfaces irriguées en COP, en baisse de 8 %, représentent 46 % des surfaces cultivées en 2020. La surface irriguée en maïs, dominante en 2010, se réduit de 24 % (5 710 ha) en 10 ans. Ainsi, en 2020, 8 ha sur 10 de surfaces irriguées en COP sont cultivés en maïs (- 1,6 ha). En revanche, la surface irriguée en oléagineux augmente fortement (+ 439 %), en particulier le soja (+ 3 150 ha). En 2020, 19 % des surfaces irriguées en COP concernent les oléagineux (+ 14 points).

bovins mixtes (+ 91 %), « autres grandes cultures » (+ 46 %), « ovins et autres herbivores » (+ 2 %) (figure 2).

L'évolution de la PBS est le reflet de plusieurs effets conjugués, notamment la baisse du nombre d'exploitations et de leur taille globale, en surface et cheptel.

Les PBS moyennes par exploitation augmentent dans la plupart des spécialisations, de 18 % en COP à 60 % en polyculture élevage. Elles baissent en bovins lait et bovins mixtes, « autres grandes cultures » et dans la plupart des exploitations centrées sur les cultures spécialisées hors vigne.

La répartition de la PBS départementale selon l'orientation agricole des exploitations évolue entre 2010 et 2020. Les exploitations spécialisées en bovin viande dégagent une part de PBS de 19 % (-1 point). Cette part est respectivement de 17 % en COP (+2 points), polyculture élevage (+2 points) et granivores (-4 points) sachant que les exploitations spécialisées en volailles de chair (filière canards et oies gras) représentent 9 % du total département. Enfin, 15 % de la PBS (+2 points) provient des exploitations spécialisées en « ovins et autres herbivores ».

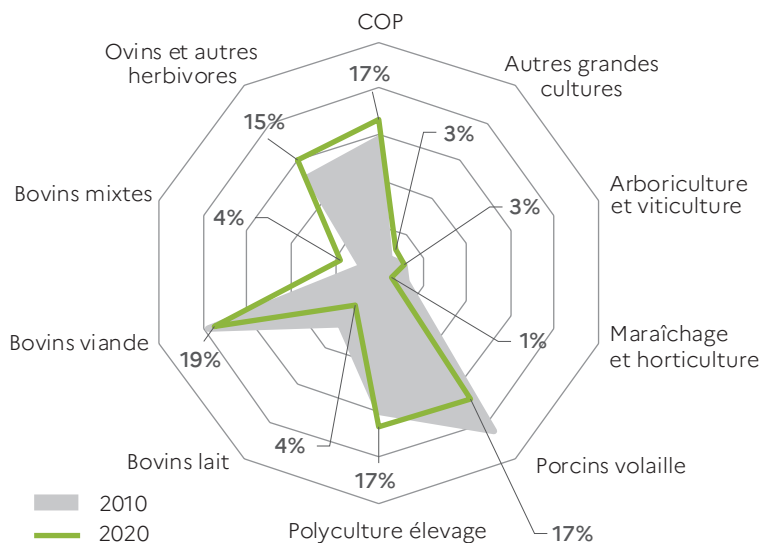
Micros et petites exploitations : 85 % des effectifs départementaux

Les micros exploitations représentent 49 % du total de l'effectif départemental pour une part faible de SAU et de PBS, respectivement 16 % et 8 % (figure 3). La baisse du nombre d'exploitations de 28 % s'explique par le fort recul des micros exploitations en élevage et polyculture élevage (- 48 %), modérée par la poussée des micros exploitations spécialisées en « autres grandes cultures » (+ 115 %).

Les petites exploitations contribuent à l'économie agricole en rapport à leur nombre (36 %) en utilisant 44 % de la SAU. La réduction d'effectif de 20 % est en lien avec un recul des petites exploitations en bovin viande (-28 %) et polyculture élevage (- 29 %).

Les structures d'exploitation des micros et petites évoluent peu, gagnant uniquement en SAU moyenne, respectivement 2 et 3 ha.

Figure 2
Part de PBS par groupe de production, recul des granivores et bovins lait
Évolution de la part de PBS



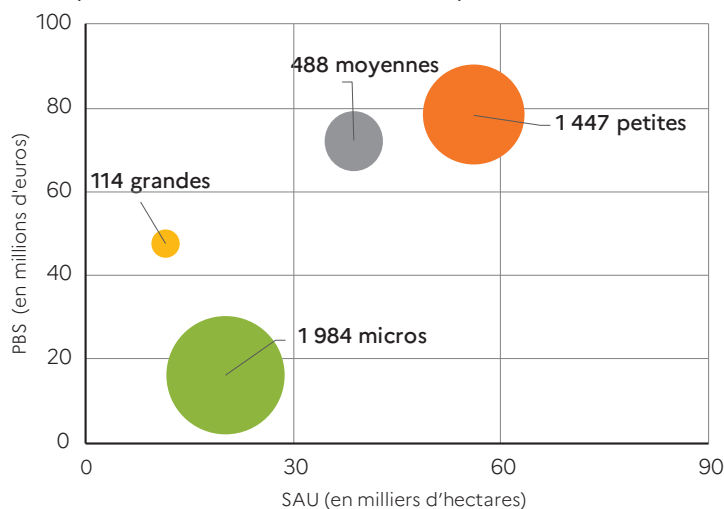
Champ : Hautes-Pyrénées, hors structures gérant des packages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Seule la catégorie des exploitations moyennes enregistre une évolution positive entre 2010 et 2020 (+ 1%). Elle représente 12 % du total des exploitations pour une part de 31 % de SAU et de 34 % de PBS. Les exploitations sont réparties entre les différents profils technico économiques bien que la proportion soit plus élevée dans les spécialisations en granivores (33 %) et polyculture élevage (22 %) et faible en bovin viande (9 %). En moyenne, la SAU s'établit à 79 ha (+ 12 ha) et le nombre d'UGB à 87 (+ 8).

Les grandes exploitations, en recul de 8 % depuis 2010, contribuent à 3 % de l'effectif total. Elles dégagent 22 % du potentiel économique départemental pour 9 % de SAU. 42 % des exploitations sont spécialisées en granivores. La part de PBS est plus élevée que la part de surface exploitée car les exploitations granivores, peu consommatrices de surface, sont fortement représentées (42 % des exploitations granivores).

Figure 3
Un potentiel économique porté par une diversité d'exploitations petites et moyennes

Nombre d'exploitations selon la taille économique



Champ : Hautes-Pyrénées, hors structures gérant des packages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Une nette progression des formes sociétaires

En 2020, la forme individuelle concerne plus de 8 exploitations sur 10 malgré un effectif en baisse de 29 %. Cette forte présence des structures individuelles est liée à la forte représentation des micros exploitations.

Bien que minoritaires dans le département, le nombre de sociétés agricoles augmente de 50 % entre 2010 et 2020, différemment selon la forme statutaire. Leur part progresse de 9 % à 17 % du total des exploitations.

Parmi les trois types de formes sociétaires, les GAEC, les plus représentés en 2010 et 2020, progressent de 23 %. Les « autres sociétés » composées des SCEA, SARL, SA, les moins nombreuses en 2010, connaissent la plus forte croissance (+ 110 %). Leur effectif dépasse celui des EARL, dont le nombre est toutefois en hausse de 47 %.

La forme juridique est liée à la taille économique des exploitations : 6 % des micros sont en société, essentiellement sous la forme « autres sociétés » et 15 % des petites qui présente une répartition relativement homogène des différents statuts. 56 % des moyennes et 78 % des grandes adoptent une forme sociétaire, principalement en GAEC et EARL.

Des actifs agricoles centrés sur les chefs d'exploitation et coexploitants

Le volume d'équivalent temps plein (ETP) consacré à l'activité agricole baisse de 21 %, soit un point de moins que le nombre d'exploitations (figure 4). En revanche, la répartition entre les catégories d'ETP a évolué en 10 ans.

Les actifs agricoles comptent 8 ETP chefs d'exploitation ou coexploitants sur 10. Le reste des volumes se partage entre la main d'œuvre familiale, en recul de 58 % qui représente 11 % des ETP (- 10 points), et l'emploi salarié non familial pour 9 % des actifs (+ 1 point).

L'emploi salarié non familial comprend principalement l'emploi permanent, en légère hausse, et l'emploi occasionnel, très peu présent et en baisse (2 % du

total des ETP). Le nombre moyen d'ETP par exploitation ayant recours à l'emploi permanent est stable à 0,6.

Les chefs d'exploitation qui consacrent un temps complet à l'activité agricole sont majoritaires (54 %) et en hausse (+ 9 points), avec des nuances selon la taille économique des exploitations. Le temps complet concerne 93 % des grandes exploitations, 89 % des moyennes, 72 % des petites et 29 % des micros.

Parmi les chefs d'exploitations, la part des femmes est de 27 % en 2020 (- 2 points).

La population des chefs d'exploitation se montre vieillissante (50 % ont plus de 55 ans, + 6 points par rapport à 2010). Par ailleurs, la tranche des moins de 40 ans est stable à hauteur de 17 %.

L'installation hors cadre familial (16 % des chefs d'exploitation) est inférieure à la moyenne régionale mais connaît une dynamique chez les moins de 40 ans (+ 31 %).

La formation initiale des chefs d'exploitation

Le niveau de scolarisation des chefs d'exploitation progresse autant en enseignement général qu'en

enseignement agricole : 49 % ont une formation agricole en 2020 (+ 13 points). La progression se manifeste principalement à partir du BAC ou BAC pro : 13 % détenaient au moins un BAC ou BAC pro agricole en 2010, ils sont 25 % en 2020. Les études supérieures (BTS a minima) concernent 9,6 % de la population des chefs d'exploitations (+ 5 points) et 24 % des moins de 40 ans (+ 7 points).

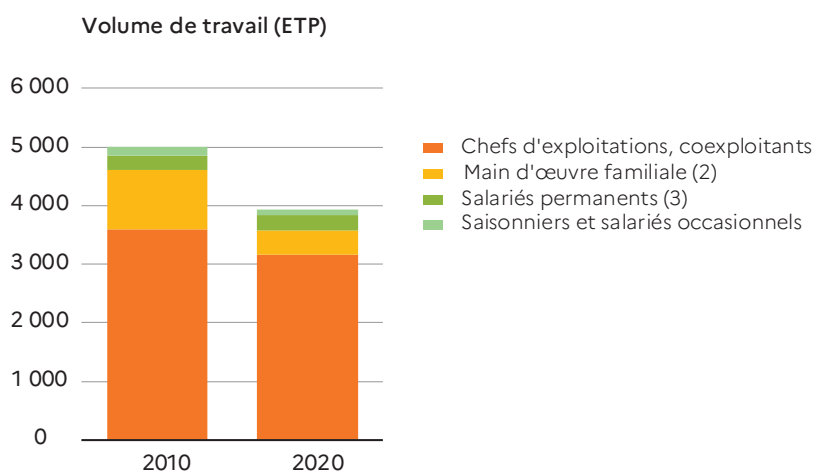
En 2020, le taux de diplômés en études supérieures est plus élevé chez les chefs d'exploitation installés hors cadre familial que dans le cadre familial (+ 9 points).

Un démarrage progressif de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique (AB), faiblement représentée en 2010, se développe sur la décennie mais reste à un niveau inférieur à la moyenne de l'Occitanie. La part d'exploitations adoptant un mode de production biologique (surfaces certifiées ou en conversion) atteint 5 % en 2020 contre 1 % en 2010.

Les exploitations centrées sur les cultures spécialisées (maraichage et fruits) se tournent le plus vers un mode de production biologique mais représentent un faible effectif d'exploitations (moins de 40).

Figure 4
Hautes-Pyrénées : main d'œuvre familiale en baisse
Évolution



Champ : Hautes-Pyrénées, hors structures gérant des packages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Les exploitations spécialisées en grandes cultures sont les plus représentées en nombre (100) ; 7 % sont engagées dans un mode de production biologique et 5 % intégralement.

La 2^{ème} orientation agricole en nombre d'exploitations est la polyculture élevage (70) ; 15 % sont concernées et 9 % intégralement. En élevage herbivore, le taux d'exploitations en AB est faible (4 %).

En 2020, la surface en agriculture biologique (9 330 ha) représente 7,6 % de la SAU départementale.

Les surfaces en herbe (fourrage et STH productive) puis les COP sont les principales cultures en AB en termes de surface (figure 5). La surface en AB au titre des cultures spécialisées est résiduelle en niveau malgré une proportion de surface en AB de 33 %. La part de surface en AB est la plus faible en céréales (4 %). En COP, elle s'élève à 8 % compte tenu de la dynamique sur les oléagineux (21 %).

Une agriculture tournée modérément vers la diversification et davantage vers les circuits courts¹

Dans les Hautes-Pyrénées, 20 % des exploitations diversifient leur activité en transformant leur production, en pratiquant le travail à façon ou en développant une ou plusieurs activités complémentaires comme une activité touristique, d'hébergement, de restauration ou de production d'énergie. Très peu combinent plusieurs activités. Elles sont en moyenne 25 % en Occitanie.

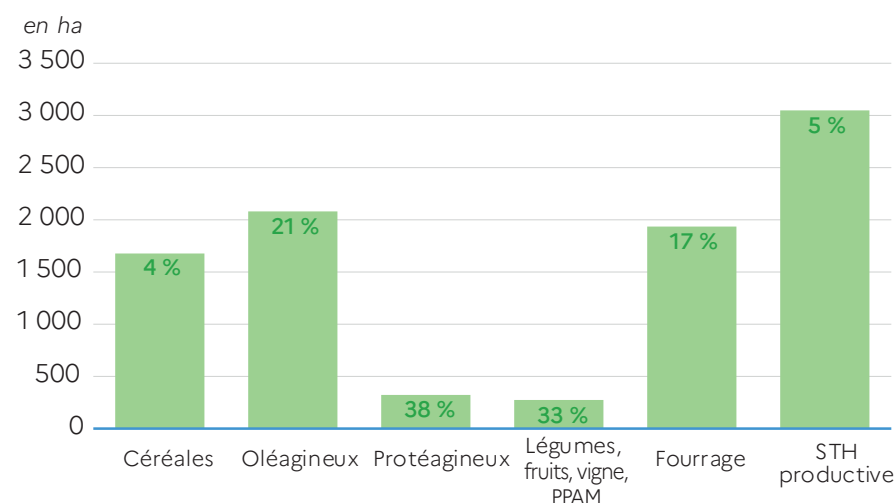
En volume, les deux principaux domaines de diversification sont la transformation et le travail à façon, respectivement 440 et 200 exploitations, soit 11 % et 5 % de l'effectif départemental (figure 6).

Le travail à façon est le plus pratiqué en volume par des exploitations spécialisées en grandes cultures (46 %) et en bovin lait et mixtes (33 %).

Figure 5

Une agriculture biologique hétérogène selon les cultures

Surfaces en agriculture biologique (AB) selon les cultures, part de la culture en AB



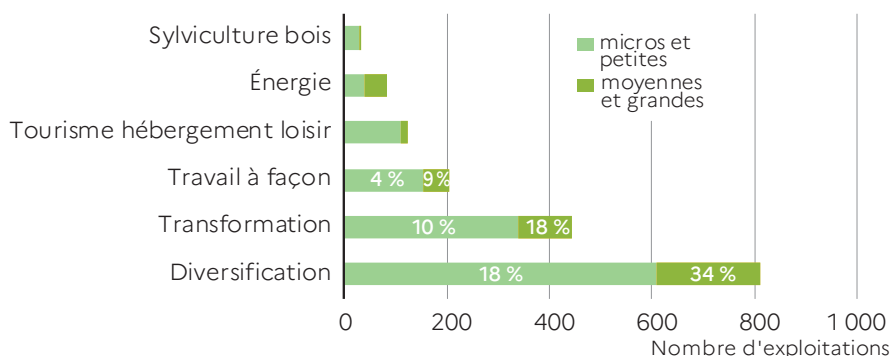
Champ : Hautes-Pyrénées, hors structures gérant des packages collectifs

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 6

Une exploitation sur cinq diversifie son activité agricole

Diversification selon la taille économique des exploitations - Effectif et part des exploitations diversifiant



Note de lecture : le graphique renseigne sur le nombre d'exploitations diversifiant et la part des exploitations diversifiant selon la taille économique. 811 exploitations ont une activité de diversification dont 608 « micros et petites » et 203 « moyennes et grandes ». 18 % des « micros et petites » exploitations pratiquent la diversification et 34 % des « moyennes et grandes ».

Champ : Hautes-Pyrénées, hors structures gérant des packages collectifs

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Les activités touristiques, d'hébergement et de loisir sont moins présentes en 2020 qu'en 2010 (- 41 %). La production d'énergie (solaire sur toiture) a lieu principalement dans les exploitations détenant des surfaces importantes de bâtiments d'exploitation, principalement en grandes cultures et élevage herbivore. Cette activité est en forte croissance depuis 2010 (+ 460 %).

La diversification concerne plutôt les exploitations moyennes et grandes (hormis tourisme, hébergement loisir, et sylviculture bois).

445 exploitations pratiquent la transformation à la ferme de tout ou partie de leur production (tableau 1). Les principaux produits transformés sont les viandes qui concentrent les

¹ Les circuits courts sont les circuits de vente directe au consommateur final (dont la vente à la ferme), ou avec un seul intermédiaire entre l'exploitation agricole et le consommateur final. La vente avec un seul intermédiaire concerne par exemple la vente à un commerçant détaillant, aux GMS, à la restauration privée ou collective.

¼ de l'activité. La transformation concerne l'ensemble des spécialisations d'élevage, néanmoins plus faiblement en bovin viande. La transformation laitière est répartie entre exploitations bovines, ovines et caprines.

Dans le cas le plus courant, l'exploitation transforme un seul produit (hormis en fruits et légumes).

21 % des exploitations qui transforment adoptent un mode de production biologique, notamment en COP, fruits et légumes.

92 % des produits sont transformés par des exploitations commercialisant en circuits courts, quasi intégralement en vente directe.

La vente en circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur soit par l'intermédiaire d'un seul opérateur.

Le département compte 23 % d'exploitations écoulant des produits agricoles en circuits courts (-2 points depuis 2010). La vente directe concerne 18 % des exploitations (+3 points). Parmi les exploitations commercialisant en circuit court, 76 % ont recours à la vente directe en 2020 (+16 points par rapport à 2010). Elle se pratique de manière homogène selon la taille économique des exploitations, hormis dans le cas des micros, moins concernées.

Des produits non transformés font aussi l'objet d'une commercialisation en circuits courts par 13 % des exploitations du département. Il s'agit en premier lieu des productions animales et des légumes.

Devenir des exploitations plus incertain pour les très petites structures

La question du devenir de l'exploitation se pose pour les exploitants de plus de 60 ans, qu'ils soient en structure individuelle ou en société, soit 36 % des

Tableau 1
Principaux produits transformés : produits carnés et lait

	Nombre d'ateliers	Monoproduit	Circuits courts	Bio
Viande	286	73 %	93 %	19 %
<i>Dont transformation</i>	219	69 %	94 %	20 %
<i>Dont découpe</i>	117	50 %	90 %	27 %
Lait	90	77 %	97 %	20 %
Vin	15	100 %	53 %	20 %
Fruits	26	35 %	77 %	54 %
Légumes	20	45 %	80 %	40 %
Miel	25	76 %	96 %	12 %
Cop	24	50 %	58 %	54 %
Ensemble en ayant	445	79 %	92 %	21 %

Source : Agreste - Recensements agricoles 2020

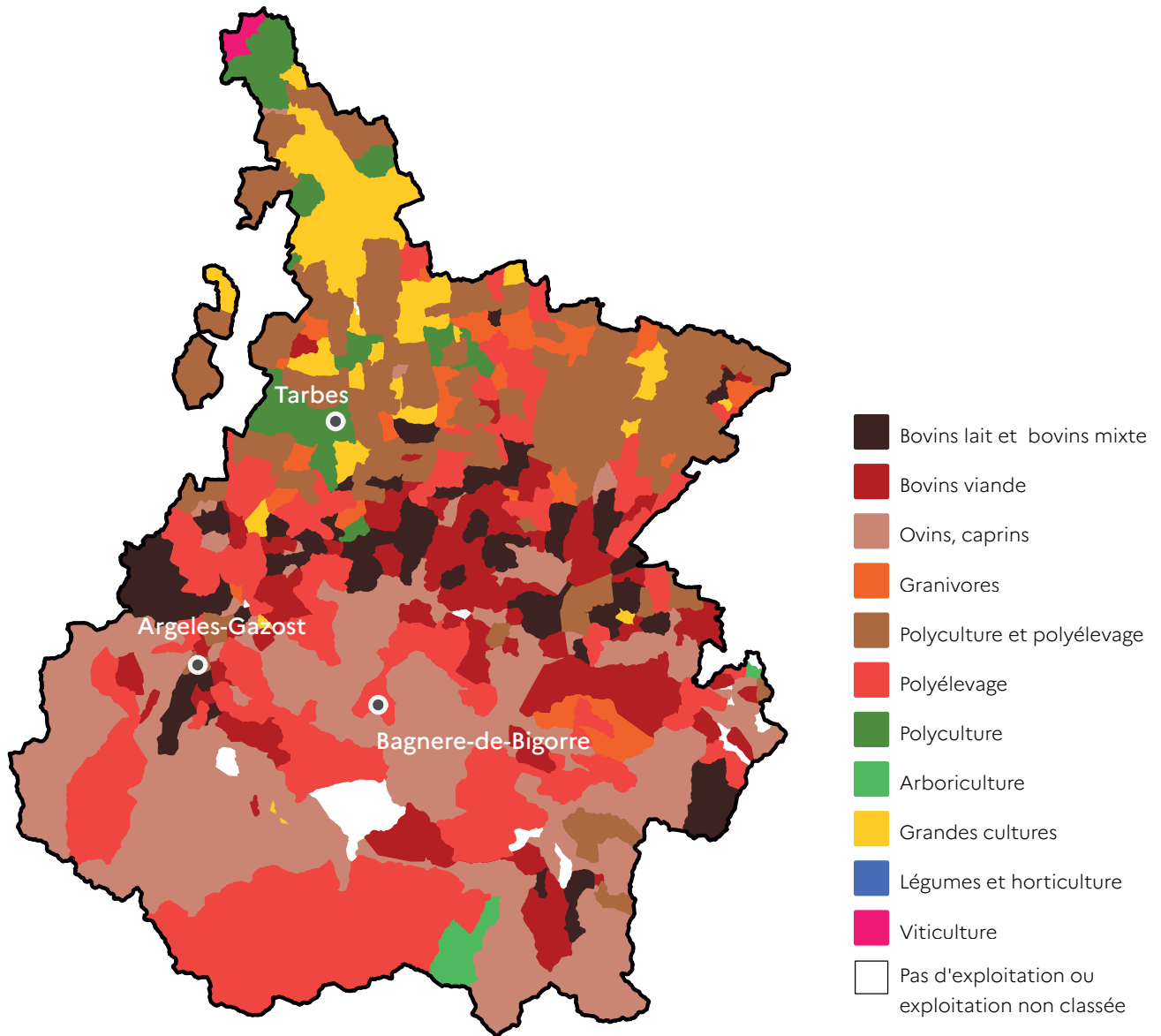
exploitations du département.

Pour les 3/4 d'entre elles, le départ du chef d'exploitation n'est pas encore envisagé ou le devenir non déterminé ; 19 % prévoient une transmission et 5 %, la disparition de l'exploitation avec reprise des terres par d'autres structures. La perte de l'usage agricole des terres concernerait une faible minorité, soit 1 %.

Les micros exploitations sont davantage concernées (50 %) que les autres dimensions économiques compte tenu de l'âge des exploitants. Elles associent un faible taux de reprise et le taux de disparition le plus élevé. Le taux de reprise le plus élevé concerne les exploitations de taille moyenne (34 %).

Carte 1

Orientations technico-économiques principales des communes des Hautes-Pyrénées en 2020



Sources : ©IGN BDCARTO© IGN ROUTES 500 ®Données Agreste Recensement agricole 2020® Protocole IGN/MAAF 2011

Encadré Source / Définitions

Réalisé tous les 10 ans, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Les structures gérant des pacages collectifs ne sont pas comprises dans le champ de la présente étude.

La production brute standard (PBS)

La PBS, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations.

Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques : « micro » (moins de 25 000 euros de PBS), « petite » (entre 25 000 et 100 000 euros), « moyenne » (entre 100 000 et 250 000 euros) et « grande » (plus de 250 000 euros)

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est généré par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015- 2019.

Un équivalent temps plein (ETP)

Un ETP correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière.

L'unité de gros bétail (UGB)

L'UGB est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. A chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA) et compare les animaux selon leur consommation totale (herbe, fourrage et concentrés). Par exemple, une vache laitière a un coefficient de 1,45 alors qu'une poule pondeuse a un coefficient de 0,014.

La surface agricole utilisée (SAU) dans le recensement de l'agriculture

En 2020, la SAU est établie à partir des données des déclarations PAC en lieu et place de la déclaration de l'agriculteur pour 51 000 exploitations, soit 80 % des exploitations régionales du champ du recensement. Pour les autres exploitations (13 400), les surfaces ont été déclarées directement par l'agriculteur. En 2010, la SAU s'appuyait sur les seules déclarations des agriculteurs, aidés de leur déclaration PAC. Les divergences de nomenclature entre la PAC et le recensement sont particulièrement marquées pour les prairies, les légumineuses fourragères et les fruits et rendent critiques les comparaisons de ces surfaces entre 2010 et 2020. Par ailleurs, les déclarations relatives aux surfaces en herbe peu productives, intégrées dans les surfaces déclarées à la PAC en 2020, ont été moins souvent déclarées en 2010. Il s'agit notamment des landes et des bois pâturés.

Les comparaisons entre les deux recensements sont possibles pour les cultures hors surfaces en herbe et pour les cultures permanentes. En revanche, l'évolution des surfaces en herbe n'est pas interprétable. Du fait de l'importance des surfaces en herbe en Occitanie, les SAU de 2010 et de 2020 ne sont pas comparables.

Principales données - fiche départementale des Hautes-Pyrénées

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/fiches-des-principales-donnees-departementales-et-regionale-a6674.html>

En savoir plus : consultez le site Agreste.